



# Compte-rendu de la rencontre du 19 mars 2021 entre Madame la Directrice de la DITAS, les CESF et nos organisations syndicales...

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

**DGAS**

Nos organisations syndicales et une délégation de CESF, avons été reçues le vendredi 15 mars de 14h30 à 16h00 par Madame la Directrice de la DITAS, Monsieur le Directeur Adjoint, Madame la chef de service d'accompagnement et de protection des majeurs, Monsieur le chef de service des Relations sociales à la DRH accompagné de son assistante DRH. Cette rencontre avait été préparée avec les CESF présentes en AG et nos syndicats.

Tout d'abord, la Directrice de la DITAS a pris soin de faire un petit historique sur la singularité du métier de CESF et leur recrutement progressif dans notre collectivité, sur 5 ans (depuis 2007). Elle a rappelé la loi du 5/03/2007, sur la mise en place de la protection juridique des majeurs, élément déclencheur à la création d'un poste de CESF par MDS. Elle a fait le tour de l'ensemble des problématiques abordées par les conseillères autour principalement du logement et de l'endettement, mettant en relief les actions collectives avec le partenariat, différent sur chaque territoire et l'action éducative budgétaire. Elle a insisté sur le fait que leur travail "d'expertise unique" devait absolument s'intégrer dans une dynamique globale et transversale dans les MDS.

**Le besoin impérieux d'affirmer le rôle de la CESF dans les MDS, reconnaître son expertise et son approche complémentaire dans la dynamique du travail social et mieux communiquer pour mettre en évidence ce travail spécifique est un constat partagé.**

**Plus particulièrement, nous avons pu aborder les points suivants :**

► Sur la demande de réunions catégorielles sur un rythme plus soutenu afin de pouvoir réfléchir et débattre sur la place particulière de la CESF, ses missions spécifiques et les difficultés rencontrées : à ce jour, la Direction souligne l'importance et la richesse de ces réunions qui viennent de se remettre en place autour de thématiques importantes (fiche de métier, MASP, IP majeurs, MGBF, nouveaux dispositifs...). Elle précise la nécessité de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la note sur la MAESF afin d'en décliner tous les questions et sujets. Trois réunions sont prévues le 20/04/21, le 29/06/21 et le 19/10/21 en demi-groupe. D'ici octobre, la Direction ne souhaite pas rajouter de réunions supplémentaires mais n'est pas contre le principe de les intensifier par la suite, si le besoin s'en faisait sentir.

► Sur la demande d'améliorer l'accueil des nouvelles professionnelles et mettre en place un tutorat, la Direction n'y est pas du tout favorable. Elle souhaite mobiliser davantage les adjoints de prévention sociale dans l'accueil des CESF et privilégier



leur inscription dans la dynamique globale de travail de la MDS. Nous avons précisé que, souvent, les adjoints de prévention et les Directeurs connaissaient mal ce métier et que le fait de mettre en place un dispositif d'accueil spécifique et de tutorat n'était pas incompatible avec leur intégration dans la MDS. Se référer à une collègue CESF qui accompagnerait sur un temps court (15 jours) la nouvelle recrutée, l'aiderait dans la connaissance de ses missions et l'utilisation des dispositifs particuliers. Mais pour l'instant, cette proposition n'est pas retenue par la Direction.

- ▶ Nous avons évoqué la nécessité de revoir et simplifier le formulaire des MASP trop lourd et complexe. Cela sera mis à l'ordre du jour d'une réunion catégorielle.
- ▶ Nous avons insisté sur le besoin des CESF de parler entre elles de leurs pratiques professionnelles, des situations difficiles rencontrées...
- ▶ Nous avons évoqué le fait que, même si elles arrivent en deuxième position en tant qu'expert, qu'elles sont donc au "service de l'autre" – au service du travailleur social qui leur demande d'intervenir – leur intervention reste située dans le cadre d'un accompagnement global, budgétaire, éducatif et social.
- ▶ Nous n'avons pas pu aborder la question du budget éducatif accordé aux CESF et qui, dans certaines MDS, n'est plus accordé. Une saisine écrite sur ce sujet a été faite ce jour.

**Cette première rencontre avec la Direction est une première étape qui permet de remettre l'accent sur les missions spécifiques des CESF et alerter la Direction sur le dialogue nécessaire à construire avec les personnels et leurs syndicats afin d'éclaircir la place et les missions de la CESF dans les MDS, d'uniformiser les pratiques et revoir, dans la concertation, la fiche de poste de ce métier singulier mais si utile et précieux dans la dynamique du travail social départemental.**

**Nos organisations syndicales proposent de maintenir un lieu d'échanges régulier afin que les CESF poursuivent leur travail de cohésion et d'information**

**une assemblée générale est d'ores et déjà prévue  
le lundi 31 mai 2021 de 14h à 17h  
à l'Hôtel du département en salle A1123 C**

3 heures d'information syndicale seront déposées par nos soins

**Pour la défense des professions singulières, pour la place des CESF,  
toutes et tous ensemble, solidaires et engagés !**